Fédération de pêche de la Somme

1, chemin de la voie du bois BP 20020 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
http://www.peche80.com (http://www.peche80.com)

Fiche Parcours

Etangs de la Barette, Corbie

Ce parcours est réciprocitaire.

Type de parcours : étang

Catégorie : 2ème catégorie

Type(s) de pêche :

Pêche aux blancs

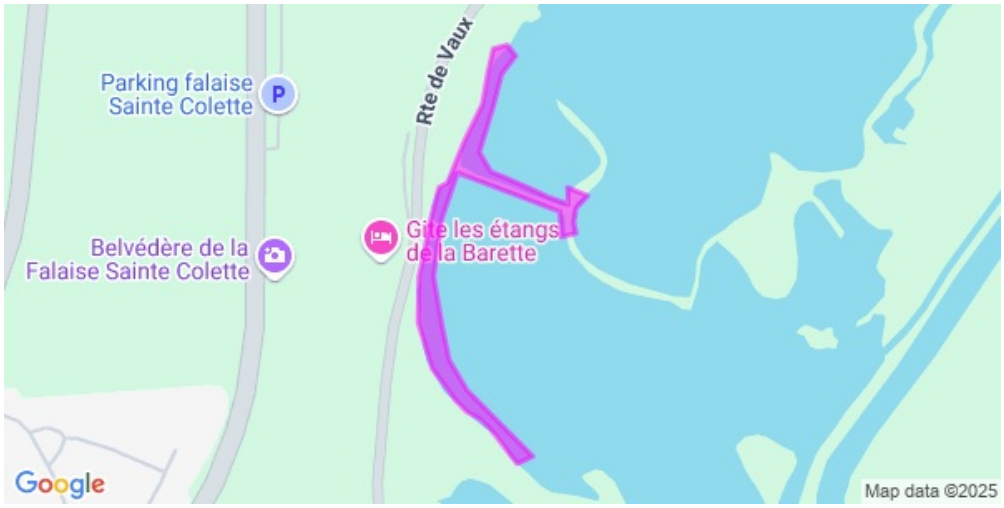

Berge gauche
Berge droite
Berge gauche et berge droite
Étang

Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

Derniérement des travaux été engagés par le Conseil départemental de la Somme , l'entreprise a retiré 145 traverses avec la rénovation de la digue avec un tunage bois et restauration de la berge avec des fagots de saules et boudins d'hélophytes à l'entrée du site

Le site des étangs de la Barette

Les Etangs de La Barette

Le Conseil Départemental de la Somme à acquis cet Espace naturel sensible (ENS) il y a quelques années. Ce dernier s'intègre dans un réseau de sites avec une politique dédiée qui a pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public. C'est dans ce cadre que la Fédération a obtenu le droit de pêche suivant un cahier des charges, ce dernier limite le nombre de pêcheurs, les jours de pêche, les conditions de pêche.

Pour pouvoir pêcher, vous devez être adhérent à une AAPPMA de la Somme ou être titulaire d'une carte interfédérale (URNE, CHI, EGHO) et vous devez impérativement vous inscrire auprès de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour pêcher sur ce domaine : **03.22.70.28.10**

Le pêcheur ayant réservé pour pratiquer sur La Barette doit se garer sur le parking situé sur la RD 233 , route de Vaux en direction de Vaux sur Somme et non sur le parking de l'entrée principal qui est une propriété privée.

L'accès pour entrer dans l'espace pêche se fait par le portillon situé à proximité du parking. Les utilisateurs doivent fermer, à chaque passage, les portillons avec cadenas pour éviter d'enfermer sans le vouloir des personnes dans l'espace réservé.

La pratique de la pêche sur cet ENS doit respecter les conditions
Respect des zones de limites de pêche (définies sur le plan)
Pêche en No-Kill
Pêche aux carnassiers exclusivement aux leurres
Pêche à une seule ligne
Amorçage raisonnée avec uniquement des farines d'origines végétales
Pêche uniquement de la berge
Heures légales de pêche soit 1/2 heure avant, 1/2 après le coucher du soleil

L'inscription implique la connaissance et l'acceptation du règlement d'usage sur l'ENS des étangs la Barette et la Falaise Sainte Colette.

Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

01/01/2023 -> 28/01/2024

- **Spécificité**

Pour pouvoir pêcher, vous devez être adhérent à une AAPPMA de la Somme ou être titulaire d'une carte interfédérale (URNE, CHI, EGHO) et vous inscrire auprès de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le caractère fragile de ce site implique une limitation :

- du nombre de pêcheurs,
  des jours de pêche,
  des conditions de pêche.

La pratique de la pêche sur cet ENS doit respecter les conditions suivantes :

- Respect des zones de limites de pêche (définies sur le plan)
  Pêche en No-Kill
  Pêche aux carnassiers exclusivement aux leurres
  Pêche à une seule ligne
  Amorçage raisonnée avec uniquement des farines d'origines végétales

La réservation se réalise auprès de la Fédération au 03.22.70.28.10 :

- L'inscription implique la connaissance et l'acceptation du règlement d'usage sur l'ENS des étangs la Barette et la Falaise Sainte Colette.

• Poissons présents :
Anguille , Brochet , Poissons blancs

• Techniques de pêche :
No kill , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche aux leurres artificiels / Poissons nageurs , Pêche aux leurres cuillers

Document non contractuel